Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur



à votre service

073-200068997-20251106-2025_06_1 **Extrai**t du registre des délibérations

Accusé certifié exécutoire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 6 novembre 2025

rlysère Réception par le préfet : 10/11/2025 Publication : 10/11/2025

> Albertville, Allondas, Beaufort, Sanvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennos, Crest-Voland, Esserty-Bloy, Flumet, Frontenes, Gilly-sur-lidea, Grésy-sur-lidea, Grignon, Nauteluce Les Solsies La Báthle, La Giettas, Marthod, Mercury, Montailleus, Manthian, Netre-Dame-de-Bellecambe, Natre-Dame-des-Millères, Pallud, Flancherine, Queige, Ragnais, Saint-Hicha-sur-lidea Saint-Nicolas-la-Chopelle, Saint-Paul-sur-liter, Saint-Vital, Thénésal, Tournan, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arrey, Villard-sur-Daran

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni le Jeudi 6 novembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes de Notre Dame des Millières, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°19

47 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°24

11 délégués représentés à partir de la délibération n°25

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)	
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE	
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL	
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU	
ALBERTVILLE	Josiane	CURT	
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND	
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (à partir de la délibération n°20)	
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE	
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER	
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO	
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER	
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ	
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND	
ALLONDAZ	Frédérique	DUC	
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE	
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE	
BONVILLARD	Julien	BENARD (à partir de la délibération n°25)	
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER	
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON	
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD	
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON	
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT	
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS	

GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET	
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES	
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN	
GRIGNON	Lina	BLANC	
GRIGNON	François	RIEU	
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI	
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI	
MERCURY	Yves	DUNAND	
MERCURY	Alain	ZOCCOLO	
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET	
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER	
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO	
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER	
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI	
ROGNAIX	Patrice	BURDET	
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT	
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO	
TOURNON	Sandrine	BERTHET	
UGINE	Michel	CHEVALLIER	
UGINE	Franck	LOMBARD	
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET	
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN	
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD	
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ	

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD	
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO	
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE	
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER	
Karine WARTINATO	ALDENTVILLE	(jusqu'à la délibération n°24)	
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE	
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHI	
disele MOLLIET	DORON	Ayant donne pouvoir a Christian FRISON ROCHE	
Philippe BRANCHE	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre FAZZARI	
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT	

Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Simon OUVRIER BUFFET
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.



Délibération n° 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 6 novembre 2025

Albertrille, Allandas, Beaufors, Barvillard, Césarches, Cevins, Clèry, Cohennos, Crest-Valland, Esserts-Bloy, Flumes, Frantenes, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignan, Hautelure Les Saisles
La Bâthie, La Gretze, Marthos, Mercury, Montailleur, Montailleur, Marte-Dame-de-Bellecombe, Haute-Dame-de-Halliere, Pallid, Flancherina, Queige, Regnaix, Jainte-Mélier-sur-lière,
Saint-Micrian-Lord Saint-Micrian-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-lière, Saint-Villal, Thénésal, Tourson, Taux-en-Savole, Ugline, Venthon, Verrens-Arvey, Villard sur-Dama

Objet : Développement économique — Pépinières d'entreprises — Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026

Rapporteur: M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est propriétaire de locaux de pépinière d'entreprises à Ugine, au 75 rue Dérobert.

Ces locaux se composent de 6 bureaux, pour un total de 119 m² et sont destinés à accueillir des jeunes entreprises, pour faciliter leur démarrage, avec des tarifs de locations préférentiels.

Il convient de fixer les tarifs de location de ces locaux pour l'année 2026.

Il est proposé de :

- fixer les tarifs pour les entreprises en création (3 années maximum), comme suit :

Tarif mensuel par m ²	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Loyer HT	3,40 €	3,50€
Coefficient d'augmentation par mois	1,10 €	1,15€
Loyer HT maximum à l'issue de la location *	7,65 €	7,80€

^{*} en vertu de la Loi du 18/06/14 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, la durée du bail dérogatoire, appelé "bail de 23 mois" qui lie les créateurs d'entreprises à la Pépinière d'entreprises peut être étendue jusqu'à 3 ans depuis le 01/09/14.

 d'ouvrir la possibilité de louer ces locaux à toute entreprise, au tarif de 7,80 € HT/m², et compte tenu de la faible occupation des bureaux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs de la pépinière d'entreprises applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, comme indiqués ci-dessus.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD

